



Nº 246

Le 8 décembre 1988

AFRIQUE DU SUD: PROCÈS POUR TRAHISON

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, s'est dit aujourd'hui grandement préoccupé par le jugement rendu par la Cour dans l'affaire Delmas en Afrique du Sud.

Le 18 novembre, un tribunal sud-africain déclarait quatre personnes coupables de trahison et sept autres de "crimes" politiques pour avoir contribué à l'organisation du mouvement d'opposition à l'apartheid en 1984-1985. Il s'agissait, dans plusieurs cas, de membres éminents du Front démocratique uni (UDF), organisme cadre de la lutte anti-apartheid. Les onze personnes reconnues coupables ont été condamnées aujourd'hui à des peines allant jusqu'à 12 ans de prison. Huit autres avaient par ailleurs été acquittées.

Bien que le verdict ait été moins sévère qu'on ne l'avait craint, M. Clark a déclaré que toute cette affaire semble faire partie d'une tactique du gouvernement sud-africain qui essaie de faire appel au système juridique pour harceler et supprimer l'opposition légitime à l'apartheid.

M. Clark a dit craindre qu'on ne s'autorise de l'issue de ce procès pour intensifier la répression.

M. Clark a encore une fois demandé instamment au gouvernement de l'Afrique du Sud de négocier avec les leaders de la majorité sud-africaine au lieu de chercher de nouveaux motifs de les emprisonner. La procédure d'appel risque d'être longue. Néanmoins, M. Clark a demandé au gouvernement de l'Afrique du Sud d'intervenir dès maintenant et de mettre un terme à ce qui a été, dès le début, un exemple du recours à la justice pour servir des objectifs politiques inacceptables.

- 30 -